

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du Vendredi 30 Juin 2017

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE GUILLY Stéphanie à M. BIHOUEE Jacques, M. LE FLOCH Nicolas à M. GRANVALET Gérard

Absent(s) : Mme LE BRETON Nadine

LOGEMENT COMMUNAUX : Révision de certains logements au 1 juillet 2017

Les loyers communaux sont révisibles chaque année au 1er juillet. Depuis le 1er janvier 2006, la révision s'effectue en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers est celui du 4ème trimestre 2016 (125.50). Il a subi une hausse de 0.18% par rapport à celui du 4ème trimestre 2015 (125.28). Le Conseil Municipal décide de réviser les loyers de tous les logements communaux par une augmentation de 0.18% à compter du 1er juillet 2017.

TARIFS COMMUNAUX : Révision du prix du repas à la restauration scolaire

Les tarifs inchangés depuis 2015 ont été augmentés à la rentrée scolaire 2016/2017 comme suit : 2.90€ par élève ; 3.55€ par adulte (enseignant/personnel communal).

Le Conseil Municipal détermine comme suit, les nouveaux tarifs, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 : 3€ par élève ; 4€ par adulte (enseignant/personnel communal).

CONTRATS COMMUNAUX : Convention de dératisation 2017 à passer avec la société FARAGO

Un contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs avait été signé le 3 mai 2004 avec FARAGO (Anciennement CIP 56). En raison d'une modification du contrat : distribution des produits lors d'une permanence au lieu de la distribution en porte à porte, il y a lieu d'établir un nouveau contrat pour un montant annuel de la prestation fixé à 4080€ TTC pour 2017 au lieu de 4 378.49€ TTC pour 2016.

CIMETIERE : Rétrocession d'une concession.

Mme ANDRE Germaine née TEFFENE, acquéreur d'une concession de famille dans le cimetière communal le 17/11/2008, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune ainsi que le caveau 2 places la composant contre le remboursement de la somme de 100€ pour la concession et 1 000€ pour le caveau. Monsieur le Maire rappelle que le cimetière ne dispose pas de concession provisoire prête à accueillir des urgences, aussi il considère que cette rétrocession permettrait de répondre à l'obligation d'avoir ce type de concession.

SUBVENTION : Appel à candidature « dynamisme de bourg et des villes en Bretagne" pour le projet M.A.M

L'État, la Région, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations lancent un appel à candidatures auprès des collectivités bretonnes pour une opération de financement de la revitalisation des centres-bourgs ruraux, intitulée « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne ». L'objectif est d'aider les communes à réinventer leurs centres et répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Le projet d'implantation d'un îlot central regroupant une MAM, une salle de réception et un local associatif dans le centre-bourg de LANOUÉE, actuellement en instruction, répond tout-à-fait à la thématique de cet appel à candidatures. Le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel à candidature.

**ADMINISTRATION GENERALE : Transfert gratuit d'abribus du conseil départemental
à la commune**

Suite à la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routier du département de la région Bretagne, le Conseil Municipal accepte le transfert de propriété à titre gratuit de l'abribus départemental situé parking du stade Henri ANDRE.

DECISION MODIFICATIVE : Réajustement de crédits

Pour tenir compte de certaines opérations ainsi que des notifications intervenues après vote du Budget primitif 2016, et à la demande du trésorier, il y a lieu de réajuster des crédits suivants :

COMMUNE

Opérations	Recettes	Montant	Dépenses	Montant
<i>Investissement</i>				
Achat d'une parcelle avec immeuble			20421	- 50 000,00
Cautionnement indemnité forfaitaire			275	+ 50 000.00